

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2376

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la Compagnie des Zonzons

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2376 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA COMPAGNIE DES ZONZONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Compagnie des Zonzons exerce une mission de mise en valeur du personnage de Guignol et de création artistique contemporaine dans le domaine de la marionnette.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Palais Bondy, sis quai de Bondy à Lyon 5<sup>e</sup>, répertorié sous le numéro d'ensemble 05021 et de section cadastrale 69385 AC 56. La Ville a aménagé au sein de ce bâtiment un théâtre de marionnettes de 131 places dont l'entrée est située 2, rue Louis Carrand, pour mettre en valeur le patrimoine lyonnais que représente Guignol et le faire vivre à travers les créations contemporaines d'une équipe artistique. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, ce lieu est animé par la Compagnie des Zonzons, sous la direction de Philippe Auchère jusqu'en 2008, relayé ensuite par Stéphanie Lefort.

Des travaux d'aménagement ont débuté en 2014 sur le Palais de Bondy. Dans ce contexte et afin de permettre à la Compagnie des Zonzons de poursuivre sa mission de création artistique hors les murs, des locaux administratifs situés dans la mairie annexe du 5<sup>e</sup> arrondissement ont été mis à disposition de l'association, à titre gratuit, pendant la durée des travaux. Les travaux se sont achevés début 2016. Le théâtre étant à nouveau disponible, il est donc proposé une nouvelle convention de mise à disposition à titre gratuit à la Compagnie des Zonzons pour le Palais de Bondy.

Afin d'harmoniser la convention de mise à disposition avec la convention cadre d'objectifs, il est proposé une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Pour information, la valorisation de cette mise à disposition est évaluée à 26 315 €. La fourniture des fluides par la Ville de Lyon constitue également une subvention indirecte évaluée à 3 290 euros (référence année 2013).

Pour mémoire, je vous rappelle qu'une subvention de 130 000 € a été votée au Conseil municipal du 18 janvier dernier et une subvention de 45 000 € pour l'organisation du Festival Moisson d'Avril au Conseil municipal du 6 juin dernier, au bénéfice de la Compagnie des Zonzons.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1- La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Compagnie des Zonzons, pour la mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte du Palais de Bondy, quai de Bondy à Lyon 5<sup>e</sup>, pour une durée de 6 mois, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN